

- **Décision n° 537/2014 en date du 13 janvier 2015** : contrat de vente avec la société « GPROD » pour la présentation et l'accompagnement du spectacle « TREMLIN ROCK » du 5 juin 2015 au Théâtre Antique.
- **Décision n° 538/2014 en date du 13 janvier 2015** : contrat de cession du droit d'exploitation avec la société « POULPINOU PRODUCTIONS » pour le spectacle « RÉFÉRENCES 80 » du 10 juin 2015 au Théâtre Antique.
- **Décision n° 539/2014 en date du 13 janvier 2015** : contrat de vente avec la société « GPROD » pour la présentation et l'accompagnement du spectacle « ANNÉES 80 » du 10 juin 2015 au Théâtre Antique.
- **Décision n° 540/2014 en date du 13 janvier 2015** : contrat de cession avec la société « TEAM CJ PROMOTION » pour le spectacle du Grand Orchestre du Splendide du 31 juillet 2015 dans la cour de l'Ecole du Castel.
- **Décision n° 541/2014 en date du 13 janvier 2015** : contrat de cession avec la société « TEAM CJ PROMOTION » pour le spectacle de la Compagnie Créole du 18 août 2015 dans la cour de l'Ecole du Castel.
- **Décision n° 542/2014 en date du 13 janvier 2015** : contrat de cession du droit d'exploitation avec la société « POULPINOU PRODUCTIONS » pour le spectacle « Gibson BROTHERS et BONEY M STORY » du 28 août 2015 au Théâtre Antique.

### Musée

- **Décision n° 435/2014 en date du 30 octobre 2014** : convention de prestation de service conclue avec Monsieur Philippe CONRAD pour la conférence intitulée « 1914 : la guerre était-elle fatale ? » le 6 novembre 2014 à la Chapelle Saint Louis.

### Archives

- **Décision n° 523/2014 en date du 4 décembre 2014** : acceptation du don de l'Association des Amis du Musée et des Archives d'Orange concernant une gravure et un livre imprimé, tous deux datés du 17<sup>ème</sup> siècle et réalisés à la gloire de Guillaume III, dernier prince d'Orange et roi d'Angleterre.

### Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat

- **Décision n° 461/2014 en date du 19 novembre 2014** : convention d'accompagnement conclue avec le C.A.U.E. pour revaloriser le montant de la participation forfaitaire versée par la commune au titre de la permanence de l'architecte conseil d'une demi-journée supplémentaire mensuelle – à compter du 1er novembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2014, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile.